



CANADA DOES NOT NEED AN ABORTION LAW

Joyce Arthur

In the wake of Bill C-484 and the awarding of the Order of Canada to Dr. Henry Morgentaler, many anti-choice commentators have called for a new abortion law, citing Canada's lack of one as a "disgrace." Canada's previous abortion law was thrown out as unconstitutional in 1988 by our Supreme Court.

But laws have never stopped abortions, or even reduced them. A recent study by the World Health Organization found that overall abortion rates in the world are similar, regardless of whether abortion is illegal in a country or not. Actually, in countries where abortion is widely available – including Canada – there has typically been a decline in abortion rates over time, especially when contraception use rises.

Canada's abortion rate is low compared to other countries in the world, and has been decreasing steadily since 1999. The most recent Statistics Canada report (for 2005) noted that out of 1000 women of child-bearing age, 14.1 have an abortion each year. That compares favourably to western Europe's rate of 12, the lowest abortion rate in the world. In contrast, the American rate is 20, and U.S. women must navigate through a thicket of abortion restrictions. Not only do most countries in western Europe have relaxed abortion laws, they also enjoy a more pragmatic attitude towards sexuality and contraception, and greater support for women's equality. These factors all contribute to lower abortion rates.

Anti-abortionists tend to assume that without restrictions on abortion, Canadian women are lining up for last-minute abortions during their 9th month of pregnancy, and doctors are obligingly doing them. This irrational claim is insulting to both women and doctors, and has zero basis in fact. The number of abortions after 20 weeks has always been extremely low, as it is in every country with legalized abor-



Congratulations, Henry. The t-shirt says it all.

tion, and that did not change after 1988. According to 2003 statistics, only 0.3% of abortions were performed after 20 weeks. Almost all of these occurred between 20 and 22 weeks, mostly for serious maternal health reasons or fetal anomalies. The number of abortions done after 24 weeks in Canada amounts to a tiny handful, and without exception, all are done for cases of lethal fetal abnormality, where the fetus cannot survive after birth. Perhaps half a dozen doctors in all of Canada are even trained and willing to do abortions after 20 weeks. Further, it's impossible for any doctor to undertake this more complex operation without a dedicated medical team and the full backing of an institution.

Many anti-abortion activists point out that the Supreme Court justices who penned the 1988 Morgentaler decision "invited" the legislature to pass a new law to regulate abortion. But the only attempt failed in 1990, and every government since then, including the Conservatives, has explicitly stated they would not re-open the abortion issue. The interpretation of the Charter of Rights and Freedoms, only six years old in 1988, has evolved to the point that it would be extremely difficult for any abortion restriction to pass constitutional

muster. We do not live in the same legal world we did 20 years ago. Women now have well-established constitutional rights to life, liberty, conscience, security of the person, and equality. Such rights cannot be easily removed or compromised, and all are directly implicated in the abortion issue.

Many people talk of "balancing" the rights of the woman with the fetus. But it is not logically possible for two beings in the same body to both enjoy rights. The Supreme Court stated in *Dobson vs Dobson* (1999, 2 SCR 753) that the physical unity of a woman and her fetus precludes the imposition of a duty of care on her, because that would be a profound compromise of her privacy and autonomy. Legal precedents over the last 20 years have more firmly established not only the full rights of pregnant women, but the necessary lack of fetal rights. The Criminal Code says that a fetus does not become a human being until it has completely exited the birth canal, alive. This definition has withstood the test of time and several legal challenges brought by anti-abortionists.

Another anti-abortion assumption is that a criminal law is needed to regulate abortions, even though the medical profession normally regulates itself through internal codes and policies. Why do we need an abortion law when the Canadian Medical Association has had a successful policy

... continued on page 6

... overall abortion rates in the world are similar, regardless of whether abortion is illegal in a country or not. Actually, in countries where abortion is widely available – including Canada – there has typically been a decline in abortion rates over time, especially when contraception use rises.

VIRTUALLY PRO-CHOICE

Alison Brown

Thirty years ago, women and men across this country marched thousands of miles to secure the right to a legal abortion. They took to the street, protesting and demonstrating. Today, to protect and improve access to abortion, pro-choice activists and advocates often take a more virtual road.

Lianne McTavish, Professor of Visual Culture at the University of Alberta, has written an essay called 'Virtual Activism and the Pro-Choice Movement in Canada.' In it, she looks at the work of the Abortion Rights Coalition of Canada / la Coalition pour la droit à l'avortement au Canada (ARCC-CDAC) to determine the effectiveness of virtual organizing. She also considers the implications this type of organizing has for pro-choice activism.

McTavish concludes that practically and financially, virtual organizations are very efficient. They exist with no physical location, phone, fax, or mailbox, thereby eliminating overhead costs. Members communicate largely through email and listservs while a website provides extensive information to the public.

In a virtual organization, there are no geographical barriers to membership. A greater range of voices can then reflect the diversity of experiences women across this country have when seeking abortion. Also, through websites, organizations such as ARCC-CDAC can be a presence online to counter anti-choice misinformation.

However, McTavish also outlines some concerns. The pro-choice movement has always insisted that the unique experiences and bodies of individual women be considered. As you can be connected online anywhere at anytime to anyone, the internet can serve to erase a sense of concrete place or distinct persons.

McTavish ends by suggesting that while virtual organizations like ARCC-CDAC complement traditional pro-choice activism, they must ensure that women's individual and particular circumstances, decisions and experiences are not erased. Her full article is published in Canadian Woman Studies/les cahiers de la femme's Summer/Fall 2006 issue (Vol.25, nos.3,4).

Alison Brown is a board member of ARCC.

MORGENTALER CASE FACES FURTHER DELAY

Judy Burwell

On August 1, 2008 we received the good news that Dr. Morgentaler had been granted 'legal standing' by the Court of Queen's Bench of New Brunswick to proceed with his lawsuit against the Province of New Brunswick. You will recall that the province will only fund abortions if two doctors certify in writing that the abortion is medically required, and that the abortion is performed by a specialist in a hospital setting. This is a draconian law that clearly discriminates against women.

Given the history here, we were disappointed, but not surprised, to learn that on August 29th, the Province of New Brunswick filed a notice of appeal in the New Brunswick Court of Appeal. According to Dr. Julia Hughes, a professor at the University of New Brunswick, Fac-

ulty of Law, "this is clearly a further attempt to delay a decision about whether the regulation restricting access to funded abortions is constitutional and may be an indication that the province's lawyers lack confidence in their own case. Still, it is frustrating that after such a long delay in getting a decision on this preliminary issue, further delays seem inevitable."

That the government has chosen to drag this lawsuit out as long as possible speaks volumes about their lack of concern for the reproductive rights of women.

Judy Burwell is a founding member and board member of ARCC.

The Activist is a publication of The Abortion Rights Coalition of Canada. ARCC is the only nation-wide political pro-choice group. Our mission is to ensure women's reproductive freedom by protecting and advancing access to quality reproductive health care.

ARCC undertakes political and educational work on reproductive rights and health issues and works against any reduction of reproductive health services, especially abortion. We network and collaborate with other organizations to further ARCC's mission.

For more information on our work and activities, visit our website at www.arcc-cdac.ca

We welcome your comments and story suggestions. E-mail us at info@arcc-cdac.ca.

A special thanks to those who responded to our call for financial assistance to help fight Bill C-484. We're grateful for the particular generosity of Inter Pares, Association générale des étudiants et étudiantes du Collège Lionel-Groulx, Centrale des syndicats du Québec Communicatios, Energy, and Paperworkers Union of Canada, CUPE Local 3903, Canadian Union of Postal Workers, Dr. Wendy V. Norman, and Ray Blessin. The threats will continue. We hope your support will too.

We also thank Nathalie Batravage, Patricia Larue, and Isabelle LeBlanc for kindly volunteering their translation services.

THE DANGER OF PRIVATE MEMBER BILLS

Joyce Arthur

Three private member bills have been introduced over the last year that would endanger or restrict abortion rights. All three died when the election was called, but it's highly likely they will be reintroduced in the next session of Parliament. If Stephen Harper wins a majority government, the Conservatives will have the power to pass anti-abortion bills, and they can be counted upon to use it, despite any promises to the contrary. In previous elections, we talked about the "hidden agenda" of the Conservative government. This time around, it's no longer hidden.

Stephen Harper stated recently, that his goal was to make conservatism the natural governing philosophy of the country. He told reporters that he's fully convinced Canada has become more conservative over the last 20 years, and he argued that Canadians are more accepting of his positions on crime, taxes, national unity, and social policies relating to families.

Harper is deluded. We still live in a socially progressive, pro-choice country. A majority of Canadians consistently support abortion rights and women's equality. However, a large number of Harper's MPs are anti-choice. 74% of Conservative MPs would like to restrict abortion and have spoken out about it.

The Abortion Rights Coalition of Canada has spent the last ten months fighting against a private member's bill called Bill C-484, the "Unborn Victims of Crime Act." This bill creates a separate offence for injuring or killing a fetus when a pregnant woman is attacked. Although it died on the order paper with the election call, it's the most likely bill to make a comeback. When it passed 2nd reading, 94% of Conservative MPs, including Harper himself, and 28% of Liberal MPs voted in favour of the bill.

Two other private member bills introduced in the last session tried to restrict abortion. One would protect healthcare workers who refuse to provide any medical service they personally don't like, including refusing to provide any information or referrals. This would mostly affect women who need abortion and contraception services. Another bill would criminalize abortions after 20 weeks, even in cases of severe fetal defects. These two bills are repeats of previous bills. Since 1996, at least 11 private members bills or motions endangering or criminalizing abortion have been introduced, mostly by Conservative MPs, but a few by Liberals. Even Bill C-484, was first introduced in 2004 as a motion by Conservative MP Gerry Breitkreuz. The persistence of these bills is indicative of the anti-abortion sentiment of most of the Conservative caucus and a good chunk of the Liberal caucus.

Bill C-484 is not necessary. The law already allows judges to apply harsher penalties when a pregnant woman is attacked, and judges do so. The bills' only purpose is to establish the fetus as a legal person and a victim of a crime, separate from the woman. This is a major change to the Criminal Code definition of human being, which



Demonstrators rally in Montreal to prevent the re-election of the Conservatives and to protest against Bill C-484.

currently excludes fetuses, and it has serious implications for the rights of pregnant women, and for abortion rights. If a fetus has legal rights in one context, that can be used as authority to expand fetal rights in other areas of law and public policy. In the United States, 37 states have similar laws, and some states have used those laws to change the definition of human being to include fetuses in other laws, such as child endangerment laws or drug abuse laws. This has led to the prosecution of pregnant women for allegedly harming their fetuses. In the same way, Bill C-484

...continued on page 6

THE ART AUCTION FOR CHOICE

Judy Burwell

This past spring, an energetic group of young women decided to raise awareness and money for the Morgentaler Legal Defense Fund. Thanks to their superb organizing skills, \$5,000.00 was raised at an art auction held in July at a Fredericton, NB restaurant. It was a win-win situation for all as forty percent of the auction price was returned to the forty-five artists who contributed their work to support the cause.

The money was sent to Dr. Morgentaler through ARCC with the expressed hope that the dispute in New Brunswick will be resolved promptly and that the results champion women's rights to reproductive freedom. The chair of the organizing committee said the success of the auction is a testament to the gratitude and admiration our community feels for Dr. Morgentaler, and the vibrant belief that women in our province can and will govern our own bodies.

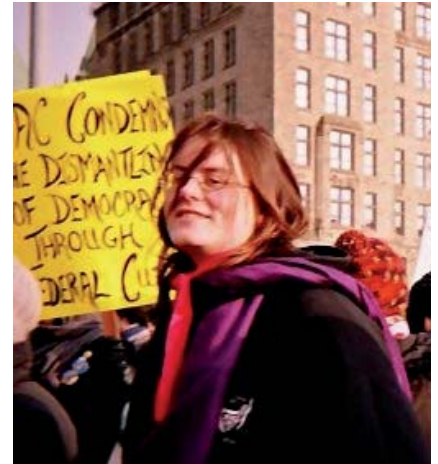
As Dr. Morgentaler has been successful in every other lawsuit he has been forced into, we are confident he will once again come out a winner. And when he wins, we all win.

Judy Burwell is a founding member and board member of ARCC.

MEET OUR MEMBERS...COREY PURDY-SMITH

My name is Corey Partrail Purdy-Smith. I am 23 years old and am originally from Yarmouth, Nova Scotia. I currently live in Ottawa and study biochemistry and philosophy at Carleton University. During my time here I have had the privilege of volunteering with many groups including the Carleton Women's Centre, the Student Coalition Against War and the International Socialists. I have also been a councillor for the Carleton University Student Association (CUSA) and participated in the campaign to make our CUSA one of the first student unions in the country to become officially pro-choice.

I have always believed that women ought to be able to choose if and when they will have children. This belief has been a driving force for me in the ongoing struggles for such things as accessible child-care and pay equity so that women who desire children have the support and financial stability they require to do so and for access to education and effective birth control so that women can avoid pregnancy if they wish. This belief has also led me to the fight to maintain and improve woman's access and legal rights to abortion so that the women of this country may be able to exercise one of their most fundamental human rights without guilt or shame. This is the reason I have joined the Abortion Rights Coalition of Canada.



YOUNG AND PRO-LIFE: THE NEW PRIVILEGE

Peggy Cooke

For those of us who work in abortion clinics, one comfort of looking outside and seeing protesters is that most of them seem to be ready to fade away. From the windows of the Fredericton clinic, I can look out on any given Tuesday and see a sea of gray hair under those ridiculous signs. Praying for the souls of aborted "babies" seems to be a pursuit of the aged.

However, there is a force working against abortion that we can no longer ignore. More and more, the young people of this country (particularly the young Christians) seem to be jumping on the anti-abortion train; the bad news is, their tactics borrow more from the American style than from their elderly compatriots. It has become unsurprising to me to look out my office window and see a line of people my age and younger, red tape over their mouths, standing in silent prayer for the "unborn".

What motivates this new generation of lifers? Well, I contacted my local chapter of Bound4Life to find out. They declined an interview. Perhaps they had the foresight to google me first. Regardless, I would hazard a guess that the growing youth participation in anti-abortion activities is a side effect of the fervor with which religion is being marketed towards young adults. It is not unusual to see a games room in any given Christian church, with Wii and beanbags and air hockey. I once toured a Pentecostal church that was planning on building a slide directly into the Sunday school. Church is being sold to kids, and sold effective-

ly. Organizations like Bound4Life count on the idealism of youth to push their idea of saving lives through prayer.

For those of us who are young and pro-choice, it is horrifying to see our peers embrace the anti-choice agenda with such relish. It is already frustrating to be still fighting for rights we thought our mothers and grandmothers had secured; to see members of our own generation struggling against us is disheartening. The few young pro-lifers that I have encountered seem well-intentioned and earnest, but are often too blinded by their own privilege to grasp the reality of abortion. The type of person who thinks slapping red tape over their mouth is going to stop a single mother on welfare from making the choice to have an abortion is the type of person who is living an unexamined life. And we all know what Socrates thinks about that.

One wonders if there is anything we in the pro-choice movement can do besides hoping these young people come to their senses, before they turn into the pathetic spectres who haunt our clinic every week with their rosaries and signs. Perhaps the lesson is to engage our contemporaries while their minds are still open to accepting new ideas. It is in our generation that we can change the abortion debate from screaming across the picket line to reasoned discussion, even collaboration, with our pro-life peers.

But first they have to answer our calls.

Peggy Cooke is the volunteer co-ordinator at the Morgentaler Clinic in Fredericton.

CAMPUSES ORGANIZE AROUND CHOICE

Brittany Harris

Over the last year ARCC has helped me to produce a document which examines how to establish a pro-choice group on campus. It is now available on the ARCC website at www.arcc-cdac.ca/presentations/campus-group.pdf. This guide is based on interviews and questionnaires collected from feminist and pro-choice organizers on Canadian campuses. It is hoped that the initial work covered by this project will lead to the development of a pan-Canadian online pro-choice student network similar to feministcampus.org.

Being able to work on this project was an amazing experience as it gave me an opportunity to confer and connect with Canadian reproductive rights activists my age. All of the women I talked to were amazing individuals who fit their choice activism into busy school, work and social schedules.

One of those individuals was Eliyanna Kaiser, an eloquent activist who co-founded the University of British Columbia's pro-choice group Students for Choice (SFC). SFC was created in opposition to the Genocide Awareness Project (GAP) a poster display that travels from campus to campus whose racist, sexist and anti-Semitic material compares abortions to genocide (it is sponsored by a conservative US think tank called the Centre for Bio-ethical Reform). By learning from their mistakes, SFC has created the definitive handbook on how to handle radical anti-choice displays and protests. In the process of opposing GAP, Eliyanna was actually suspended from the university for destroying one of GAP's offensive displays. Hindsight being 20/20, there are a lot of things SFC would do differently as their vehement opposition to GAP ended up giving the display more press than it deserved. However, their ability to organize on such short notice and to create strong coalitions with other groups on campus and the community was ingenious.

If you cut off
my reproductive
choice, can I cut
off yours?



A poster designed by University of Alberta's My Choice group.

A second story of interest is just now beginning to unfold at the University of Alberta where My Choice has just been established. Like SFC this group was created in opposition to an already established and active anti-choice group. My Choice has started up an amazing and crazy poster campaign which seeks to show how damaging, psychologically and physically, not allowing women to make this choice can be. My Choice is also working to counter the guilt that anti-choice groups try to instill in women, as well as provide accurate information about plan B.

Though we are lucky to live in a society which permits women to make their own decisions about their body, we are all cognizant of how quickly our right to choice can be taken away by retrogressive legislation. It is crucial that young women, such as those described here, become an integral part of the reproductive rights movement as represented by ARCC. These retrogressive policies will disproportionately affect us and we must situate ourselves as the future champions of women's right to control their own bodies.

Brittany Harris volunteers with the SFU Women's Centre and Out On Campus.

IN THE NEWS...

Mexican Supreme Court Upholds Mexico City Abortion Law by Overwhelming Majority

In a landmark decision for women's rights, the Supreme Court of Justice of the Nation upheld a law legalizing abortion in Mexico City through 12 weeks of pregnancy, rejecting a constitutional challenge.

UK Time Limit Vote — A Victory For Women and The Pro-Choice Movement

On 20 May 2008, MPs in the United Kingdom decisively defeated anti-abortion amendments to the government's Human Fertilisation and Embryology (HFE) Bill to lower the abortion time limit from 24 weeks to 22 weeks. Pro-choice MPs have since tabled a number of positive amendments to improve access to abortion.

Abortion Does Not Cause Mental Illness, Panel Says

Women who choose to abort an unwanted pregnancy may experience feelings of grief and loss, but there is no evidence that a single abortion causes significant mental health problems, a panel of the American Psychological Association reported after two years of study.

Anti-Abortion Ads Rejected as 'Deceptive'

Advertising Standards Canada (ASC) has declared that an anti-abortion ad campaign launched in January by Life Canada is "deceptive." The ads violated standards for acceptable advertising by using misleading images and misinformation to advance an anti-choice agenda. This month, a new, similarly deceptive advertisement went up around the University of Alberta campus. ASC may be asked to make another ruling.

Canada Does Not Need An Abortion Law *cont'd from page 1*

governing abortion since 1988, which doctors follow? The policy allows abortion on request up to fetal viability (over 20 weeks or 500 grams), as well as “elective termination of pregnancy after fetal viability...under exceptional circumstances.”

In practice, abortion laws are generally unworkable or onerous, and harmful to women’s health. In countries where abortion is illegal, about 65,000 women die every year from unsafe abortion, even though ironically, most abortion bans allow exceptions to save the woman’s life. But even seemingly minor restrictions violate the rights of both women and health professionals, and interfere with good medical practice. The sheer range and inconsistency of abortion laws around the world proves they are unrelated to good healthcare, and are politically motivated. How else to explain the fact that Canada enjoys the lowest maternal mortality rates from abortion in the world? Having no restrictions helps to integrate abortion care into the healthcare system, facilitate early abortion access, and improve women’s health.

Canada has shown that women and doctors act in a timely and responsible manner, without punitive criminal laws to control them. This gives Canada a special responsibility to be a role model to the world, demonstrating that abortion practice can be successfully managed as part of standard healthcare.

Joyce Arthur is the coordinator of ARCC.

The Danger of Private Member Bills *cont'd from page 3*

would set a dangerous precedent for limiting the rights of pregnant women. It opens the door to criminalizing abortion, and would make it easier for the anti-abortion movement to pass restrictions on abortion.

Bill C-484 was supported almost exclusively by right-wing, religious, anti-abortion organizations. But after the bill passed 2nd reading in March, a huge groundswell of opposition to the bill arose from medical associations, unions, student groups, Quebec’s entire legislative assembly, and a broad range of women’s groups across Canada, all of whom agreed with ARCC’s position that it could negatively impact abortion rights, as well as women’s rights in general. When it became clear to the Conservatives that opposition to Bill C-484 was growing, they decided to back off from it – only a few months after they had all voted in favour of it.

The Conservative government’s agenda is now clear. It has already undermined women’s rights in general, and continues to pose a major threat to those rights, and to reproductive rights. If they form a majority government, there will be nothing to stop them from imposing a socially conservative agenda on Canada, including laws that restrict abortion.

Joyce Arthur is a founding member of ARCC.

JOIN ARCC TODAY

ARCC encourages all pro-choice supporters to become members. Please consider signing up for automatic monthly donations to help establish sustainable funding. You can complete the following membership form and mail it to ARCC, P.O.Box 2663, Station Main, Vancouver, BC V6B 3W3. Or, details and the full range of membership and list serve options are available on our website at www.arcc-cdac.ca

Name: _____

Address: _____

Street City Province Postal Code

Phone: (home) () (work) () _____

E-mail: _____

Basic Membership: _____

\$20 minimum fee: _____ Other: _____

Cheque or money order payable to “ARCC” attached

VISA #: _____ Signature: _____ Expiry Date: _____

Monthly Donations: _____

I want to make a monthly gift in the amount of: \$10 \$15 \$25 Other: _____

I authorize ARCC to withdraw the amount indicated above from my/our chequing account on the first of each month. A cheque from the account, marked VOID, is attached. (You can cancel or alter the amount of your monthly deduction at any time, with two weeks notice.)



LE CANADA N'A PAS BESOIN D'UNE LOI SUR L'AVORTEMENT

Joyce Arthur

Dans la foulée du projet de loi C-484 et de la remise de l'Ordre du Canada au Dr Henry Morgentaler, plusieurs commentateurs anti-choix ont réclamé une nouvelle législation en matière d'avortement, qualifiant de « honte » l'absence d'une telle loi au Canada. La loi canadienne précédente a été abrogée comme inconstitutionnelle en 1988 par notre Cour suprême.

Mais les lois n'ont jamais pu arrêter les avortements ou en réduire le nombre. Une étude récente de l'Organisation mondiale de la Santé a constaté que les taux de recours à l'avortement étaient semblables dans tous les pays du monde, que l'avortement y soit illégal ou non. En fait, dans les pays où l'avortement est généralement accessible – y compris le Canada – on constate habituellement un déclin progressif des avortements, surtout lorsque la contraception est de plus en plus disponible.

Le taux d'avortements au Canada est faible en comparaison d'autres pays, et il décline régulièrement depuis 1999. Le plus récent rapport de Statistique Canada (pour 2005) signalait 14,1 avortements par an par 1000 Canadiennes en âge de procréer. Ce chiffre se compare avantageusement au chiffre de 12 en Europe de l'Ouest, le taux le plus faible au monde. En comparaison, le taux aux États-Unis est de 20, et les Américaines font face à une véritable course à obstacles en termes de restrictions. Or non seulement la plupart des pays d'Europe de l'Ouest font-ils preuve de plus de tolérance en matière d'avortement, mais on y trouve également une perspective plus pragmatique face à la sexualité et à la contraception et un meilleur soutien à l'égalité des femmes. Ces facteurs contribuent tous à des taux d'avortement moins élevés.

Les personnes opposées à l'avortement ont tendance à prendre pour acquis qu'en l'absence de restrictions juridiques, les Canadiennes font la file pour avorter à la dernière minute à leur 9e mois de grossesse et que les médecins les accommodent sans mot dire. Cette prétention irrationnelle insulte les



Félicitations, Henri. Le t-shirt résume tout.

femmes et les médecins et n'a aucun fondement dans les faits. La quantité d'avortements pratiqués après 20 semaines a toujours été extrêmement faible, ici comme dans tous les pays où l'avortement est légalisé, et cela n'a pas changé après 1988. Selon les statistiques de 2003, 0,3% des avortements sont pratiqués après 20 semaines, presque tous entre la 20e et la 22e semaine de gestation et surtout, pour des raisons graves de santé maternelle ou d'anomalies fœtales. Il n'y a presque aucun avortement pratiqué après 24 semaines au Canada, et il s'agit, sans exception, de cas d'anomalies fœtales mortelles où le fœtus ne pourrait survivre après la naissance. Il existe au plus une demi-douzaine de médecins au Canada qui peuvent et veulent pratiquer des avortements après le seuil de 20 semaines. De plus, aucun médecin ne peut entreprendre cette opération complexe sans une équipe médicale spécialisée et le plein soutien d'un établissement de santé.

Plusieurs adversaires militants du libre choix rappellent que, dans l'arrêt Morgentaler, les juges responsables de la Cour suprême ont « invité » le législateur à adopter une nouvelle loi pour réglementer l'avortement. Mais la seule tentative de le faire a échoué en 1990, et tous les gouvernements élus depuis, y compris les Conservateurs, ont promis explicitement de ne pas rouvrir le dossier de l'avortement. L'interprétation donnée à la Charte canadienne des droits et libertés, qui n'avait que six ans en 1988, a évolué à tel point qu'il serait extrêmement difficile aujourd'hui d'imposer une re-

striction à l'avortement qui passerait l'épreuve de la Charte. Nous ne vivons pas dans le même monde juridique qu'il y a 20 ans. Les femmes disposent maintenant de droits constitutionnels bien établis à la vie, la liberté, la conscience, la sécurité de la personne et l'égalité. Pas question de facilement retirer ou compromettre de tels droits, tous directement en cause dans le dossier de l'avortement.

Bien des gens parlent d'« équilibrer » les droits de la femme et ceux du fœtus. Mais il est logiquement impossible que deux personnes occupant le même corps disposent toutes deux de droits distincts. La Cour suprême a statué dans *Dobson c. Dobson* (1999, 2 RCS 753) que l'unité physique d'une femme et de son fœtus interdisait qu'on lui impose une obligation de diligence, parce que cela compromettrait profondément sa vie privée et son autonomie. La jurisprudence des 20 dernières années a établi plus fermement non seulement l'entière des droits de la femme enceinte, mais l'absence nécessaire de droits du fœtus. Le Code criminel affirme qu'un fœtus ne devient un être humain que lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère. Cette définition a résisté à l'épreuve du temps et à plusieurs contestations intentées par des opposants au droit à l'avortement.

Selon un autre préjugé opposé au libre choix, il faudrait une loi pénale pour réglementer l'avortement, et ce même si la profession médicale s'auto-réglemente normalement par des codes et des politiques internes. Pourquoi avons-nous besoin d'une loi sur l'avortement alors que l'Association médicale canadienne possède depuis 1988 une politique à laquelle les médecins se conforment avec succès? Cette politique autorise les avortements sur demande jusqu'au point de viabilité fœtale (plus de 20 semaines ou de 500 grammes) ainsi que « l'interruption élective de la grossesse au-delà de la viabilité fœtale... en circonstances exceptionnelles ».

En pratique, les lois sur l'avortement sont habituellement inapplicables ou onéreuses, et dommageables pour la santé des femmes. On estime à 65 000 le nombre de femmes qui meurent chaque année d'avortements non sécuritaires

... suite à la page 6

VIRTUELLEMENT PRO-CHOIX

Alison Brown

Il y a 30 ans, des femmes et des hommes de partout au pays ont marché des milliers de kilomètres pour obtenir le droit à l'avortement. Ils ont pris les rues d'assaut, manifestant pour le droit de choisir. Pour poursuivre les efforts de leurs prédécesseurs et améliorer l'accès à l'avortement, les militants pro-choix d'aujourd'hui utilisent souvent une route plutôt virtuelle.

Lianne McTavish, professeure de culture visuelle à l'Université de l'Alberta, a écrit un article intitulé 'Virtual Activism and the Pro-Choice Movement in Canada.' Pour la réalisation de cet article, elle a étudié le travail de la Coalition pour le droit à l'Avortement au Canada (ARCC-CDAC) dans le but de déterminer l'efficacité de l'organisation virtuelle. Cela lui a permis d'évaluer les implications de ce type d'organisation au sein du mouvement militant pour le libre choix.

Les conclusions de McTavish démontrent que les organisations virtuelles sont très efficaces d'un point de vue pratique et financier. Ces organisations existent sans bureau, ligne téléphonique, télécopieur ou boîte postale, éliminant ainsi tous les frais administratifs. Les membres communiquent entre eux à l'aide de courriels et de listes de distribution électroniques pendant qu'un site internet permet d'offrir de l'information au grand public.

Dans une organisation virtuelle, il n'y a pas

d'obstacle géographique qui limite l'adhésion des membres. Une plus grande diversité de voix peut ainsi refléter l'éventail des expériences vécues par les Canadiennes lorsqu'elles décident d'interrompre une grossesse. De plus, à l'aide de sites internet, des organisations telles ARCC-CDAC peuvent offrir de l'information pour contrebalancer l'information erronée diffusée par le mouvement anti-choix.

Par contre, McTavish expose brièvement quelques inquiétudes face aux organisations virtuelles. Le mouvement pro-choix a toujours tenu à considérer les expériences et le corps des femmes de manière individuelle. Puisque l'on peut être connecté en ligne n'importe où, n'importe quand et avec n'importe qui, l'internet peut effacer ce qui rend une personne unique.

McTavish termine en suggérant que bien que les organisations virtuelles telles ARCC-CDAC sont un complément important au mouvement militant pro-choix traditionnel, elles doivent s'assurer que l'expérience, les décisions et les circonstances particulières d'une femme ne doivent pas être oubliées. L'article complet est publié dans l'édition Printemps/été 2006 de Canadian Woman Studies / Les cahiers de la femme (Volume.25, no.3,4).

Alison Brown est membre du conseil de la CDAC.

"L'Activiste" est une publication de la Coalition pour les droits d'avortement au Canada. La CDAC est le seul groupe politique pro-choix à travers le Canada. Notre mission c'est d'assurer la liberté reproductive en protégeant et en promouvant l'accès aux soins de santé reproductive.

La CDAC s'engage à un travail public qui est à la fois politique et pédagogique, et nous travaillerons contre n'importe quelle compression de services dans le domaine de la santé reproductive, surtout quant à l'avortement. Nous collaborons avec d'autres organisations dans ce domaine pour avancer notre mission.

Pour plus d'informations sur notre travail, nos activités, et nos publications, visitez notre site web à: www.arcc-cdac.ca.

Vos commentaires, vos suggestions, et vos histoires sont aussi bienvenus à info@arcc-cdac.ca.

L'AFFAIRE MORGENTALER ENCORE RETARDÉE

Judy Burwell

Le 1er août 2008, nous avons appris la bonne nouvelle que la Cour du banc de la Reine du Nouveau Brunswick a accordé au Dr. Morgentaler la « capacité juridique » d'intenter son procès contre la province du Nouveau Brunswick. Rappelez-vous que la province finance seulement des avortements si deux docteurs certifient par écrit que l'avortement est jugé médicalement nécessaire, et que celui-ci est pratiqué par un spécialiste en milieu hospitalier. Cette loi draconienne est manifestement discriminatoire à l'endroit des femmes.

Compte tenu de l'histoire de la province, nous étions déçues, mais aucunement surprises, d'apprendre que le 29 août, la province du Nouveau-Brunswick a déposé un avis d'appel à la cour d'appel du Nouveau Brunswick. Selon Julia Hughes, une professeure à la University of New

Brunswick, Faculté de droit, « ce geste constitue manifestement une autre tentative de retarder la décision afin de déterminer si le règlement visant à restreindre l'accessibilité aux avortements financés est constitutionnel ou non et pourrait indiquer que les avocats de la province ont perdu confiance dans leur propre cause. Tout de même, c'est frustrant qu'après avoir attendu si longtemps avant de connaître la décision sur cette question préliminaire, de plus longs délais semblent inévitables. »

Le fait que le gouvernement ait choisi de laisser traîner ce procès aussi longtemps que possible en dit long au sujet de son indifférence concernant les droits de reproduction des femmes.

Judy Burwell est membre fondatrice de la CDAC.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont répondu à notre appel pour combattre la loi C-484. Nous sommes reconnaissants de la générosité particulière de Inter Pares, Association générale des étudiants et étudiantes du Collège Lionel-Groulx, Centrale des syndicats du Québec, Communications, Energy, and Paperworkers Union of Canada, CUPE Local 3903, Canadian Union of Postal Workers, Dr. Wendy V. Norman, et Ray Blessin. Les risques seront toujours présents. Nous espérons que votre soutien le sera aussi.

Nous remercions également Nathalie Batraverse, Patricia Larue et Isabelle LeBlanc d'avoir généreusement prêté leurs services de traduction en tant que bénévoles.

LE DANGER DES PROJETS DE LOI D'INITIATIVE PRIVÉE

Joyce Arthur

On a vu depuis un an, trois projets de loi déposés par de simples députés risquer de mettre en danger ou de restreindre le droit à l'avortement. Ces trois « bills privés » sont morts au feuillet lors du déclenchement de l'élection, mais il est plus que probable qu'ils seront redéposés lors de la prochaine session parlementaire. Si Stephen Harper remporte un gouvernement majoritaire, les Conservateurs auront le pouvoir d'adopter des projets de loi anti-avortement et on peut compter sur eux pour s'en servir, malgré leurs promesses du contraire. Lors d'élections précédentes, nous avons parlé d'un « agenda caché » du gouvernement conservateur. Il n'est plus caché cette fois-ci.

Stephen Harper a récemment déclaré que son objectif était de faire du conservatisme la philosophie naturelle de gouvernance du pays. Il a avoué à des reporters être entièrement convaincu que le Canada était devenu plus conservateur depuis 20 ans et a soutenu que la population canadienne acceptait de plus en plus ses positions sur le crime, la fiscalité, l'unité nationale et les politiques sociales en ce qui a trait aux familles.

Harper fait erreur. Nous vivons encore dans un pays socialement progressiste et pro-choix. Une majorité des Canadiennes et des Canadiens appuient systématiquement le droit à l'avortement et l'égalité des femmes. Cependant, un nombre élevé de députés de Harper sont anti-choix. Et 74% des députés conservateurs aimeraient restreindre le droit à l'avortement et l'ont exprimé publiquement.

La Coalition pour le droit à l'avortement au Canada lutte depuis dix mois contre un projet de loi d'initiative privée intitulé C-484, la « Loi sur les victimes non encore nées d'actes criminels ». Ce projet de loi créerait une infraction distincte pour le fait de blesser ou tuer un fœtus durant une agression contre une femme enceinte. Même si ce projet de loi est mort au feuillet lors du déclenchement de l'élection, c'est le plus susceptible de refaire surface. Or, lorsqu'il a été adopté en 2e lecture, 94% des députés conservateurs, y compris M. Harper lui-même et 28% des députés libéraux, ont voté en faveur de ce projet de loi.

Deux autres projets de loi d'initiative privée déposés au cours de la dernière session ont tenté de restreindre le droit à l'avortement. Le premier aurait protégé le personnel de la santé qui refuse de fournir tout service médical qui leur déplaît personnellement, y compris refuser de fournir tout renseignement ou référence. Un autre projet de loi aurait criminalisé tout avortement pratiqué après 20 semaines, même en cas de graves déficiences fœtales. Ces deux projets de loi sont une répétition de tentatives précédentes. Depuis 1996, il s'est déposé au moins 11 projets de loi ou motions d'initiative privée visant à mettre en danger ou criminaliser l'avortement, habituellement par des députés Conservateurs mais dans quelques cas par des Libéraux. Le projet de loi C-484 a lui-même été d'abord présenté en 2004 par un député Conservateur, Gerry Breitkreuz. La persistance de ces projets de loi est un bon indicateur des sentiments anti-avortement de la majorité du caucus Conservateur et d'une bonne partie du caucus Libéral.



Des manifestants se rassemblent à Montréal afin d'empêcher la réélection des Conservateurs et afin de contrer la loi C-484.

Le projet de loi C-484 n'est pas nécessaire. La loi permet déjà aux juges d'appliquer des sanctions plus sévères lorsqu'une femme enceinte est attaquée, et cela se fait. La seule fonction de ces projets de loi est de faire du fœtus une personne juridique et une victime de crimes, d'une façon qui le distingue de la femme agressée. Il s'agit d'une modification cruciale à la définition que donne le Code criminel de l'être humain, définition qui exclut présentement les fœtus. Cela aurait de graves implications pour les droits des femmes enceintes et pour le droit à l'avortement. Si un fœtus a des droits dans un contexte donné, cela peut servir à autoriser des droits fœtaux dans d'autres domaines de la loi et des politiques sociales. Aux États-Unis, 37 États se sont dotés de lois semblables et certains d'entre eux ont utilisé ces lois pour modifier la définition de l'être humain et

... suite à la page 6

ENCAN D'ART POUR LE MOUVEMENT PRO-CHOIX

Judy Burwell

Ce printemps, un groupe énergique de jeunes femmes ont décidé d'accroître la sensibilisation à l'égard de cette question et d'amasser de l'argent pour le Fonds de défense juridique de Morgentaler. Grâce à leurs bonnes habiletés d'organisation, une somme de 5 000 \$ a été amassée à un encan d'art qui a eu lieu en juillet à un restaurant à Fredericton, au N.-B. Tous y ont gagné puisque quarante pour cent du profit de l'encan a été remis aux quarante-cinq artistes qui ont contribué leur travail pour appuyer la cause.

La CDAC a remis l'argent au Dr Morgentaler en exprimant le vœu que la dispute au Nouveau-Brunswick sera rapidement réglée et que les résultats plaideront en faveur des droits des femmes à la liberté en matière de procréation. La présidente du comité d'organisation affirme que le succès de l'encan est la preuve de la gratitude et de l'admiration de notre collectivité à l'égard du Dr Morgentaler, et de la ferme conviction que les femmes dans notre province peuvent décider et décideront du sort de leur propre corps.

Pendant que la province poursuit ses tactiques dilatoires, nous nous reconfortons en sachant que le Dr Morgentaler a réussi à remporter toutes les poursuites judiciaires qu'il a dû subir par le passé. Nous sommes donc convaincues qu'il gagnera encore cette bataille.

Et lorsqu'il gagne, il s'agit d'une victoire pour nous toutes.

Judy Burwell est membre fondatrice de la CDAC.

UNE DE NOS MEMBRES...COREY PURDY-SMITH

Je m'appelle Corey Partrail Purdy-Smith. J'ai vingt-trois ans et je viens de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse. J'habite présentement à Ottawa et j'étudie en biochimie et en philosophie à l'Université Carleton. Pendant mon séjour ici, j'ai eu le privilège de faire du bénévolat avec plusieurs groupes dont le Centre des femmes de Carleton, la Coalition des étudiants contre la guerre et Socialisme international. J'ai également été conseillère pour l'association étudiante de l'université et j'ai participé à la campagne visant à faire de notre association étudiante l'une des premières à devenir officiellement pro-choix.

J'ai toujours cru que les femmes devaient avoir le droit de décider si elles voulaient des enfants, ainsi que le moment où elles désiraient les avoir. Cette conviction a été au centre des luttes que je mène encore aujourd'hui. Je me bats pour obtenir l'équité salariale et des garderies abordables, car elles apporteraient aux femmes qui veulent des enfants le soutien et la sécurité financière dont elles auraient besoin. Je lutte aussi pour l'éducation et l'accès à des méthodes de contrôle des naissances efficaces permettant aux femmes d'éviter la grossesse si elles le souhaitent. Cette certitude m'a aussi amenée à me battre pour maintenir et améliorer les droits juridiques des femmes et leur accès à l'avortement afin que les Canadiennes puissent exercer l'un de leurs droits les plus fondamentaux sans culpabilité et sans honte. C'est pour cette raison que je me suis jointe à la CDAC.



JEUNE ET PRO-VIE : UN NOUVEAU LUXE

Peggy Cooke

Ceux d'entre nous qui travaillons dans des cliniques d'avortement sommes réconfortés de savoir que la vue des manifestants semble s'estomper peu à peu. Tous les mardis, je peux voir de la fenêtre de la clinique de Fredericton une marée de têtes grises sous leurs pancartes ridicules. On dirait en effet que prier pour les âmes des « bébés » avortés n'est plus qu'un projet pour les aînés.

Néanmoins, il y a un groupe qui travaille contre l'avortement que l'on ne peut plus ignorer. De plus en plus, les jeunes de ce pays (particulièrement les jeunes Chrétiens) semblent se joindre au camp anti-avortement. Ce développement dérange en ce que leurs tactiques s'apparentent davantage au style américain qu'à celui de leurs compatriotes plus âgés. Je n'éprouve plus aucune surprise à voir à travers la fenêtre de mon bureau une rangée de personnes de mon âge, ainsi que des plus jeunes, ruban rouge sur la bouche, priant en silence pour « ceux qui ne sont pas encore nés ».

Qu'est-ce qui motive cette nouvelle génération de militants pro-vie? J'ai contacté le Bound4Life de mon quartier afin de le savoir, mais, pour une raison qui m'est inconnue, ils ont refusé de m'accorder un entretien. Peut-être ont-ils soumis mon nom au moteur de recherche Google? De toute manière, j'hasarderais que la participation grandissante des jeunes aux activités anti-avortement est une conséquence de la ferveur avec laquelle les adolescents sont courtisés par les groupes religieux. Il n'est pas inhabituel de trouver dans une église chrétienne une salle de jeu avec son Wii, ses poufs et son jeu de hockey sur table. J'ai visité un jour une église pentecôtiste qui voulait construire une glissade dans la salle de catéchisme. L'église est commercialisée en vue des enfants, et ce, avec succès. Les organismes comme Bound4-

Life comptent sur l'idéalisme des jeunes pour les convaincre de sauver des vies à l'aide de la prière.

Pour ceux d'entre nous qui sommes jeunes et pro-choix, il est horrifant de voir nos pairs embrasser l'agenda anti-choix avec tant de délectation. Il est frustrant de continuer à se battre pour des droits que nous croyions assurés par nos mères et nos grand-mères; il est décevant de voir des membres de notre propre génération nous combattre. Les quelques jeunes pro-vie que j'ai rencontrés ont l'air bien intentionnés et sincères, mais ils sont bien souvent trop aveuglés par leur propre fortune pour comprendre la réalité de l'avortement. Une personne qui croit que se mettre un ruban rouge sur la bouche va empêcher une femme célibataire qui dépend de l'assistance sociale de faire le choix d'avoir un avortement n'a pas examiné sa vie. Et nous savons tous ce que Socrate pense de ce type de personne...

L'on se demande s'il y a quelque chose que nous, dans le mouvement pro-choix, pouvons faire, à part espérer que ces jeunes reprendront leurs esprits avant de devenir des spectres pathétiques qui hantent notre clinique à chaque semaine avec leurs rosaires et leurs pancartes. Peut-être devrions-nous apprendre à établir un dialogue avec les gens de notre génération pendant que leurs esprits sont encore ouverts. C'est notre génération qui doit faire avancer le débat sur l'avortement, pour qu'il passe des piquets de grèves à une discussion raisonnée, voire une collaboration, avec nos concitoyens pro-vie.

Mais, pour commencer, il faudra qu'ils répondent à nos appels.

Peggy Cooke est une coordonatrice bénévole à la clinique Morgentaler à Fredericton.

LES ÉTUDIANTS SE MOBILISENT AUTOUR DU DROIT DE CHOISIR

Brittany Harris

Au courant de l'année dernière, la CDAC m'a aidé à produire un document qui explique comment démarrer un groupe pro-choix sur un campus. Ce document est maintenant disponible sur le site web de la CDAC, au www.arcc-cdac.ca/presentations/campus-group.pdf. Ce guide se base sur des questionnaires et des entrevues réalisées auprès de féministes et d'organismes pro-choix de divers campus canadiens. Nous espérons que le travail initial effectué par ce projet mènera au développement d'un réseau en ligne de campus canadiens pro-choix semblable à feministcampus.org.

La production de ce document a été une expérience fantastique et une belle opportunité. J'ai pu faire des contacts et m'entretenir avec des Canadiens de mon âge qui militaient pour les droits reproductifs. Toutes les femmes à qui j'ai parlé étaient des êtres exceptionnels qui faisaient le choix de militer en plus de partager leur temps entre les études, le travail et les activités sociales.

Entre autres, j'ai rencontré Eliyanna Kaiser, une militante élocuente, co-fondatrice du groupe pro-choix de l'Université de la Colombie-Britannique, Students for Choice (SFC). Le SFC a été créé en opposition au Projet de Conscientisation au Génocide (Genocide Awareness Project, GAP), une série de panneaux racistes, sexistes et antisémitiques qui comparent l'avortement au génocide et qui se déplacent de campus en campus (le projet est commandité par un groupe de réflexion américain, le Centre pour la réforme bioéthique). Ayant appris de leurs erreurs, le SFC a créé un manuel décrivant la façon de s'y prendre avec les panneaux d'affichage et les manifestations anti-avortement radicales. Alors qu'elle s'opposait au GAP, Eliyanna a été suspendue de l'université pour avoir détruit l'un de leurs panneaux. Avec du recul, il y a plusieurs choses que le SFC aurait fait autrement, car leur opposition véhémente au GAP a finalement donné plus d'attention médiatique au groupe qu'il n'en méritait. Cela dit, leur habileté à se mobiliser en peu de temps et à créer de fortes coalitions avec d'autres groupes sur le campus et dans la communauté a été tout à fait brillante.

Si vous coupez
mes droits
reproductifs,
pourrai-je couper
les vôtres?



Une affiche conçue par le groupe My Choice de l'Université de l'Alberta.

Un autre événement passionnant se déroule cette fois à l'Université de l'Alberta, où My Choice vient juste d'être établi. Tout comme le SFC, cette association a été créée pour contrer un groupe militant anti-choix préexistant. My Choice a mis sur pied une campagne formidable et innovatrice d'affiches visant à démontrer combien le fait de ne pas permettre aux femmes de choisir l'avortement peut être néfaste physiquement et psychologiquement. My Choice travaille aussi à contrebalancer la culpabilité que les groupes anti-choix tentent de faire naître chez les femmes, tout en les informant exactement au sujet du Plan B.

Bien que nous soyons chanceux de vivre dans une société qui permet aux femmes de prendre leurs propres décisions face à leur corps, nous sommes tous conscients de la rapidité avec laquelle notre droit au choix peut être compromis par une législation rétrograde. Il est primordial que les jeunes femmes comme celles décrites ici deviennent une partie intégrante du mouvement pour les droits reproductifs tel que représenté par la CDAC. Des politiques réactionnaires toucheraient les jeunes plus durement ; nous devons donc nous situer comme les futures défenseuses du droit des femmes à être maîtres leur propre corps.

Brittany Harris est bénévole à l'Université Simon Fraser auprès du Centre des femmes et de Out on Campus, un groupe pour les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres, et pour leurs alliés.

DANS L'ACTUALITÉ

La Cour Suprême du Mexique a confirmé la loi sur l'avortement avec une majorité écrasante

Dans une décision qui fera jurisprudence, la Cour suprême a confirmé une loi légalisant l'avortement jusqu'à 12 semaines de grossesse dans la ville de Mexico en soutenant qu'elle ne violait pas la constitution.

Le vote du Royaume-Uni sur le délai : Une victoire pour les femmes et le mouvement pro-choix

Le 20 mai 2008, les ministres du Royaume-Uni ont rejeté de façon définitive les amendements anti-avortement proposés par la nouvelle loi sur la fertilisation et l'embryologie humaines visant à raccourcir le délai légal pour l'avortement de 24 à 22 semaines. Les ministres pro-choix ont depuis rédigé nombre d'amendements positifs pour améliorer l'accès à l'avortement.

L'avortement ne menace pas la santé mentale

Suite à une étude de deux ans de la Société américaine de psychologie (American Psychological Association), un panel d'experts a conclu que les femmes qui choisissent de mettre fin à une grossesse non désirée peuvent ressentir une perte et un deuil, mais il n'y a pas de preuve qu'un seul avortement occasionne des troubles psychiques significatifs.

Publicités anti-avortement jugées trompeuses

Les normes canadiennes de la publicité ont décrété que la campagne anti-avortement lancée en janvier par Life Canada est mensongère. Ces publicités ont violé les normes acceptables en utilisant des images trompeuses et de la désinformation afin de promouvoir des intérêts non avoués. Ce mois-ci, une nouvelle publicité trompeuse est apparue sur le campus de l'Université de l'Alberta. Les normes canadiennes de la publicité auront peut-être à émettre un autre jugement.

Le Canada n'a pas besoin d'une loi sur l'avortement *suite de la page 1*

dans les pays où l'avortement est illégal, et ce même si, paradoxalement, la plupart de ces interdictions sont assorties d'exceptions quand la vie des femmes est en danger. Mais même des restrictions apparemment mineures violent les droits des femmes et des spécialistes de la santé, tout en nuisant à l'exercice d'une médecine de qualité. La diversité et les contradictions incroyables des lois sur l'avortement d'un pays à l'autre démontrent bien que celles-ci n'ont rien à voir avec des soins de qualité mais relèvent plutôt de motivations politiques. Comment expliquer autrement le fait que le Canada bénéficie des plus faibles taux au monde de mortalité maternelle à la suite d'un avortement? L'absence de restrictions contribue à l'intégration des services d'avortement au réseau des soins de santé, facilite un accès en bon temps à l'interruption de grossesse et améliore la santé des femmes.

Le Canada a fait la preuve que les femmes et les médecins agissent en bon temps et de façon responsable sans qu'il faille de lois pénales punitives pour les contrôler. Il en résulte une responsabilité particulière pour notre pays : un rôle international de modèle, pour démontrer que la pratique d'avortements peut être gérée avec succès dans le cadre de soins de santé normaux.

Joyce Arthur est la coordonnatrice de la CDAC.

Projets de loi d'initiative privée *suite de la page 3*

inclure les fœtus dans d'autres lois, par exemple la législation sur la mise en danger d'enfants ou la toxicomanie. On a ainsi pu tenter des poursuites à des femmes enceintes sous des allégations de torts faits à leur fœtus. De la même façon, le projet de loi C-484 créerait un dangereux précédent pour limiter les droits des femmes enceintes. Il ouvre la voie à une criminalisation de l'avortement et faciliterait la tâche au mouvement anti-choix qui s'efforce de faire adopter des restrictions en matière d'avortement.

La quasi-totalité des appuis au projet de loi C-484 sont venus d'organisations religieuses de droite, hostiles au droit à l'avortement. Mais l'adoption de ce projet de loi en 2e lecture, en mars dernier, a suscité une immense levée de boucliers des associations de médecins, syndicats, associations étudiantes, ainsi que de l'Assemblée législative québécoise et de toute une diversité de groupes de femmes de partout au pays, tous d'accord avec la position de la CDAC, à l'effet que ce projet de loi pouvait grever le droit à l'avortement et les droits des femmes en général. Quand les Conservateurs ont pris clairement conscience que l'opposition à C-484 allait augmenter, ils ont décidé de s'en distancier – à peine deux mois après l'avoir appuyé quasi-unaniment.

Aujourd'hui, le programme du gouvernement Conservateur est clair. Il a déjà sapé les droits des femmes en général et demeure très menaçant envers ces droits et les droits reproductifs. S'ils arrivent à former un gouvernement majoritaire, rien ne pourra les empêcher d'imposer au Canada un programme socialement conservateur, y compris des lois restreignant l'avortement.

Joyce Arthur est une des membres fondatrices de la CDAC.

DEVENEZ MEMBRE DE LA CDAC AUJOURD'HUI

La CDAC encourage tous les individus qui soutiennent la voix pro-choix à devenir membre de notre Coalition. Des dons mensuels automatiques nous assurent une stabilité à long terme, ce qui nous permet de maintenir et de planifier nos activités et nos publications. Veuillez imprimer et remplir ce formulaire, et l'envoyer à: CDAC, C.P. 2663, Succ. Main, Vancouver, C.-B., V6B 3W3. Vous pouvez également visiter notre site Web à: www.arcc-cdac.ca pour des options d'adhésion et de listserv disponibles.

Nom: _____

Adresse: _____

Rue

Ville

Province

Code postal

Téléphone: (maison) (_____) (travail) (_____)

Courriel: _____

Adhésion de base:

20\$ minimum: _____ Autre: _____

Attachez un chèque ou un mandat-poste payable à «CDAC».

VISA: no. de la carte: _____ signature: _____ date d'expiration: _____

Dons mensuels:

Je voudrais faire un don mensuel de: 10\$ 15\$ 25\$ Autre: _____

J'autorise la CDAC à prélever le montant indiqué ci-dessus de mon compte-chèques, lors du premier jour de chaque mois. J'attache un chèque marqué NUL afin de vous fournir mes informations bancaires. (Vous pouvez annuler ou ajuster votre don mensuel en tout temps, en nous avisant deux semaines d'avance.)